

Le Code du travail, applicable à tous les lieux de travail, impose des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Les obligations des maîtres d'ouvrage pour la conception des lieux de travail et celles de l'employeur pour l'exploitation de ces mêmes locaux doivent être respectées dans toutes les entreprises.

APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE EN ENTREPRISE - INC04

(Type de bâtiments concernés : ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître les obligations de l'employeur en matière de sécurité dans ses locaux
- Appréhender les principes de construction des lieux de travail
- Assurer la gestion de la sécurité au sein des établissements
- Connaître les moyens d'extinction et les systèmes d'alarme

PUBLIC CONCERNÉ

- Les chefs d'entreprises
- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les responsables de sites

DURÉE : 1 journée de formation.

OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LA CONCEPTION DE SON ENTREPRISE

- Le dossier de maintenance
- Les caractéristiques des bâtiments
- Les voies de circulations et accès
- L'aménagement des lieux et postes de travail
- Les installations électriques
- Les dégagements
- Le désenfumage
- Le stockage ou la manipulation de matières inflammables
- Les bâtiments dont le plancher bas est situé à plus de 8 m du sol
- Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie
- La prévention des explosions

- La signalisation et la matérialisation relatives à la santé et à la sécurité
- Les installations électriques
- Les dégagements
- Le chauffage des locaux
- L'emploi et le stockage de matières explosives et inflammables
- Les moyens d'extinction
- Les systèmes d'alarme
- Les consignes de sécurité
- La prévention des explosions

ÉTUDES DE CAS

Études de cas en fil rouge pendant la durée de la formation

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR LORS DE L'EXPLOITATION DE SON ENTREPRISE

- Caractéristique des lieux de travail
- Les portes et portails
- La maintenance, l'entretien et les vérifications

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners